



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83 Portable : 06 84 48 86 22
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Email : cgt2@gard.fr
Facebook : [cgt cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

COMITE TECHNIQUE EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

Séance du jeudi 02 juillet 2020 (après-midi)
Salle des Délibérations Maison du Département

I- Désignation du Secrétaire -Adjoint du Comité Technique :

II. Conditions de fonctionnement pour avis et vote / points pour information

[2020-CT3-AV-1\) Evolution du règlement sur le télétravail et information sur les formations encadrement et télétravailleurs](#) Experte : Marie MASSART

Maintien des télécentres, bilan du TT à intégrer dans le bilan social.

L'administration fait un rappel des textes et notamment celui qui a concerné le confinement. L'administration est prête à passer à 2 jours de télétravail pour une personne à temps plein. L'agent devra remplir une attestation sur l'honneur, qui sera sans limite de validité.

Les agents pourront travailler dans un autre lieu que leur domicile (villégiature, chez un tiers).

La CGT précise qu'en cas de refus l'agent pourra saisir la CAP. En ce qui concerne le matériel utilisé priorité doit être faite au matériel du CD qui doit être fournis aux agents.

Nous demandons que l'indemnité de 3 € soit portée à 5 € pour mieux correspondre aux frais engagés par l'agent dans le cadre du télétravail.

Nous demandons également ce qui sera fait pour l'aménagement des postes de travail des agents présentant un handicap.

L'administration répond sur ces points :

- Pas de revalorisation des 3 €
- Recours possible en CAP validé

- Soins laissés à la médecine préventive sur la nécessité ou pas de l'aménagement du poste de télétravail dans le cas du handicap

La CGT s'inquiète sur l'éventuelle disparition des télécentres. L'administration précise qu'elle maintiendra les télécentres.

La CGT interroge l'administration sur le fait qu'elle est demandée des justificatifs pour les personnes en télétravail durant le confinement, et pourquoi on ne fait pas confiance aux chefs de service qui ont fait remonter les états de télétravail. L'administration en la personne de Mme PAQUIEN, précise que ce n'est pas à l'ordre du jour d'aujourd'hui et qu'elle ne répondra pas à notre question.

La CGT demande qu'apparaisse dans le bilan social un point précis sur le télétravail avec des items précis comme (nombre de jours, quel jour, nombre d'agents concernés, dans quelle direction). L'administration répond que cela sera fait, mais dans le cadre du bilan présenté l'année prochaine.

La CGT demande des précisions sur les assurances qui doivent couvrir le télétravail. L'administration précise qu'il s'agit d'assurance de responsabilité civile dans le cadre des assurances habitation.

La CGT reprecise qu'il faut que le matériel soit fourni par l'administration. Mme PAQUIEN assure que toutes les personnes seront équipées.

VOTE :

Administration POUR 9 voix

Représentants du personnel : POUR : CFDT 5 voix

ABSTENTION : CGT 7 voix

[2020-CT3-AV-2\) Mise à jour du Plan de Continuité des Activités et des Services et évolution du Plan de Reprise des Activités et des Services :](#)

Le plan de continuité des services s'est appuyé sur un modèle de 2019 (H1N1) qui n'était pas adapté. Les modifications ont été apportées et ce plan est présenté par l'Administration notamment en cas de deuxième vague de l'épidémie COVID.

La CGT demande que les votes soient séparés entre le PCA et le PRA. Nous demandons aussi que sur le titre du PCA soit enlevé le terme de COVID 19. Nous demandons également qu'apparaisse qu'en période de crise les organisations syndicales puissent communiquer avec les salariés et que les moyens leur soient donnés pour cette communication (informatique – téléphone). Nous demandons que soit précisé les tâches qui nécessitent la présence d'agents durant le PCA et qu'elles soient notées « sur les lieux d'exercice des missions » au lieu des « locaux ». Nous demandons également que la surveillance du réseau routier départemental soit effectuée par un patrouillage sur le terrain comme cela a été le cas dans le cadre de la crise COVID.

L'administration accepte la prise en compte de toutes nos remarques, ainsi que le vote séparé.

VOTE :

Concernant le Plan de Continuité des Services

Administration : POUR 9 voix

Elus du personnel : CGT : POUR 7 voix

CFDT : POUR 5 voix

Plan de Reprise de l'Activité :

La reprise d'activité s'est faite progressivement depuis le 11 mai pour aboutir à ce jour à une reprise quasi générale en présentiel.

La question est posée sur l'évolution à compter du 11 juillet si l'état d'urgence sanitaire est levé. L'administration précise qu'en cas de modification ou d'évolution les OS seront informées.

Pour la réouverture des CMS l'administration précise que l'organisation actuelle devrait perdurer jusqu'en septembre.

L'administration précise qu'un point va être fait la semaine prochaine sur le fonctionnement des CMS et qu'il nous en sera fait retour.

La CGT pose la question (page 8) concernant l'arbitrage de 65 postes qui risquent d'être supprimés. Pas de réponse de l'administration...

VOTE :

Administration POUR 9 voix

Elus du personnel : CFDT 5 voix POUR CGT 7 voix Abstention

[2020-CT3-AV-3\) Aménagement du temps de travail : instauration d'un dispositif d'horaires variables :](#)

Mme PAPAIS présente ce projet d'aménagement d'horaire pour permettre une plus grande souplesse à l'organisation des agents.

VOTE :

Administration : Pour 9 voix

Elus du Personnel : CGT 7 voix POUR CFDT 5 voix POUR

DGAML

[2020-CT3-AV-4\) Aménagements des horaires des agents de la DGAML](#)

La CGT demande que soit appliquée la règle de la DTer pour les personnels du SPHL (bonification pour horaire de nuit).

L'administration précise que le travail de nuit étant de 22h à 6 h, il n'est pas question que cette disposition qui n'est pas « légale » soit appliquée, elle résulte d'un fait « conservé » lors du transfert des personnels des routes au Département.

VOTE :

Administration POUR 9 voix

Elus du personnel : CFDT 5 voix POUR CGT 7 voix POUR

DGADS

[2020-CT3-AV-5\) Proposition d'aménagements d'horaires pour les CMS sans climatisation](#)

La CGT demande si cet aménagement d'horaire pour être libellé comme s'adressant à tous les CMS qui ne possèdent pas de climatisation sans nommer certain.

VOTE : Administration POUR 9 voix

Elus du personnel : CFDT 5 voix POUR CGT 7 voix POUR

[2020-CT3-I-1\) Point d'information sur le maintien de la Hotline sociale](#)

Présentation nous est faite par MME BATATE. Mettant en avant le grand nombre d'appel que gère la HOTLINE, non seulement sur la période de confinement mais depuis le 11 mai également. Malgré l'ouverture des standards des CMS, la HOTLINE traiterait encore beaucoup d'appel concernant le social. D'autre part les standards MDHP et la DAUT ne sont toujours pas ouverts. On nous informe également que les profils des agents HOTLINE va être complété par des accès au logiciel GENESIS.

Les organisations syndicales précisent qu'il est dangereux que se fasse cette ouverture vers GENESIS, ce logiciel stocke des données confidentielles et personnelles concernant les usagers du service social.

Nous demandons que soit revu cette décision, et que l'administration se montre prudente.

Concernant le nombre important d'appels venant des CMS, la CGT reprecise qu'il faut absolument que soit revu et adapté les outils de travail des CMS notamment les standards, qui n'ont pas de message d'attente pour les usagers. Les appels sont basculés sur la HOTLINE au bout de 30 secondes soit 5 sonneries.

Nous soulignons des doublons, (dans les CMS les usagers sont pris en charge souvent en doublon entre la HOTLINE et le CMS. Source d'erreur et de difficulté dans le travail au quotidien.)

Pour la CGT la HOTLINE a été efficace et nécessaire durant la période de crise COVID 19, elle n'est pas d'actualité dans un fonctionnement normal.

La CGT précise qu'elle n'est pas pour le maintien de cette hotline.

L'administration précise que la HOTLINE ne disparaîtra pas après la crise sanitaire et qu'elle a vocation de perdurer (un groupe de travail y réfléchit).

Les élus CGT au CT